



6COM-EUROPE

LETTRE BIMENSUELLE DE 6COM.BE SUR LES PROBLÉMATIQUES EUROPÉENNES

SYNDICALISME EUROPEEN

Restructurations en Europe : la Confédération européenne des syndicats porte plainte

C'est une première dans l'histoire sociale de l'Union : la Confédération européenne des syndicats (CES) a déposé une plainte officielle auprès du Médiateur européen sur la façon dont est traité le rapport du Parlement Européen demandant une action au plan juridique sur les restructurations et l'anticipation du changement. Pour rappel : le 15 janvier 2013, le Parlement européen adoptait un rapport réclamant un instrument juridique sur l'anticipation du changement et les restructurations. Le rapport avait reçu un soutien massif de la part d'une majorité du parlement européen. La Commission disposait de trois mois pour présenter un instrument juridique au Parlement et au Conseil des ministres. Cette période de trois mois est arrivée à expiration le 15 avril 2013 sans qu'aucune initiative ne soit présentée.

[Communiqué de presse de la CES](#)

La confédération syndicale britannique (TUC) va intervenir à propos de l'inégalité de traitement des travailleurs intérimaires britanniques

Environ un travailleur intérimaire sur six au Royaume-Uni est payé jusqu'à GBP 135 de moins par semaine que les travailleurs permanents occupant le même poste dans la même société. En vertu de la transposition dans la législation nationale britannique de la Directive européenne relative au travail intérimaire, une disposition connue sous le nom de « dérogation suédoise » permet aux employeurs de contourner l'exigence d'égalité de la rémunération après 12 semaines de travail intérimaire en faisant de ces travailleurs des employés permanents de l'agence d'intérim.

[Article sur le site de l'IUF](#)

INSTITUTIONS EUROPEENNES

L'Italie avance seule sur la Taxe sur les transactions financières

En février, la Commission européenne a i publié avec tambours et trompettes un projet de taxe Tobin susceptible de [rapporter](#) 30 à 35 milliards d'euros. Depuis, cependant, le chantier semble au point mort. La proposition de Bruxelles a reçu un tir de barrage d'une rare intensité. De la part des professionnels, d'abord, mais pas seulement. La Commission a reconnu qu'elle devrait [revoir](#) sa copie. "Les gouvernements se sont rendu compte que les montants de recettes attendues n'étaient pas réalistes et qu'en revanche l'attrition des activités financières serait réelle", plaide un banquier. Au moment où onze pays européens, dont la France, peinent à élaborer une taxe sur les transactions financières, l'Italie passe à l'acte.

[Article du Monde](#)

Europe : la modération salariale n'est pas une solution !

Une note du Centre d'Etudes Prospectives du groupe Alpha explique les conséquences de la gouvernance européenne sur les salaires. Selon l'étude, la politique de modération salariale imposée dans plusieurs pays de la zone euro ne se borne pas à un ajustement des coûts du travail relatifs visant à réduire les déséquilibres macroéconomiques. Elle va beaucoup plus loin, car elle s'accompagne de réformes porteuses d'une fragilisation durable des systèmes de négociation collective.

[La note du groupe Alpha](#)

La diversité des salaires minimums en Europe

Le Wirtschafts-und Sozialwissenschaftliche Institut (WSI) de la Fondation Hans-Böckler, basée à Düsseldorf en Allemagne, a lancé un outil interactif qui donne un aperçu des salaires minimums dans 30 pays, dont les 21 États membres de l'UE qui bénéficient d'un salaire minimum légal. Cette infographie (en allemand) illustre les différences considérables entre les niveaux du salaire minimum en Europe. En résumé, trois groupes peuvent être identifiés: le premier groupe comprend six pays d'Europe occidentale avec des salaires horaires minimums relativement élevés allant de 7,63 € en Grande-Bretagne à 10,83 € au Luxembourg.

[L'outil de comparaison](#)

Actions collectives transnationales. Les litiges en matière de droit de grève devant les cours.

Le GURN qui est un projet de coopération de la Confédération Syndicale Internationale (CSI), la Commission Syndicale Consultative auprès de l'OCDE (TUAC), les Fédérations Syndicales Internationales (FSI) et de l'OIT (ACTRAV). vient de publier une étude sur l'impact des décisions de la cours européenne de justice ne matière de droit de grève. L'étude est uniquement disponible en anglais

[Etude du GURN](#)